

Commune de Oron
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

MANDATS	60
ÉLECTEURS INSCRITS	3'744
CARTES DE VOTES REÇUES	2'138
TAUX DE PARTICIPATION	45.99 %

BULLETTINS	Rentrés	1'722
	Blancs	11
	Nuls	45
	Valables	1'666

Commune de Oron
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

A. SUFFRAGES

LISTES		SUFFRAGES DE PARTI
N°	Dénomination	par liste
01	PLR, UDC et ICD	50'224
02	Grindor	23'052
03	PS Oron	21'984
Sous-total suffrages de parti		95'260
Suffrages blancs		4'700
Total		99'960

DETERMINATION DU QUORUM	
Nombre total des suffrages de parti de toutes les listes (1re col. ci-dessus)	95'260
Quorum (le 5 % de ce nombre arrondi au nombre entier supérieur)	4'763

Listes n'ayant pas obtenu le quorum et ne pouvant pas participer à la répartition des sièges :			Listes ayant obtenu le quorum et pouvant participer à la répartition des sièges :		
N°	Dénomination	Suffrages de parti	N°	Dénomination	Suffrages de parti
01			01	PLR, UDC et ICD	50'224
02			02	Grindor	23'052
03			03	PS Oron	21'984
Nombre total de suffrages			Nombre total de suffrages (définitif)		
			95'260		

Commune de Oron
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5A

28.02.2016
18:17

Page 3 de 13

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées

MANDATS	60
----------------	-----------

CALCUL DU QUOTIENT DE RÉPARTITION					
Nombre total des suffrages (définitif)	:	Nombre de mandats	=	Quotient	Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
95'260	:	60	=	1587.67	1'588

PREMIÈRE RÉPARTITION					
Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	:	Quotient de répartition	=	Sièges attribués
01 – PLR, UDC et indépendants de centre droit (Oron)	50'224	:	1'588	=	31
02 – Groupement indépendant d'Oron (Oron)	23'052	:	1'588	=	14
03 – PS Oron et sympathisant(e)s (Oron)	21'984	:	1'588	=	13
TOTAL					58

Il reste 2 sièges à répartir.

DEUXIÈME RÉPARTITION (au plus fort reste)								
Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	–	Quotient de répartition	×	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages restants	Nombre de sièges attribués
01 – PLR, UDC et indépendants de centre droit	50'224	–	1'588	×	31	=	996	1
02 – Groupement indépendant d'Oron	23'052	–	1'588	×	14	=	820	0
03 – PS Oron et sympathisant(e)s	21'984	–	1'588	×	13	=	1'340	1
TOTAL								2

Les sièges restants sont attribués aux listes / groupes de listes apparentées qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition ; en cas d'égalité, le sort décide.

Commune de Oron
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5A

28.02.2016
18:17

Page 4 de 13

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées (suite)

Bilan	
Listes / Groupes de listes apparentées	Sièges
01 – PLR, UDC et indépendants de centre droit	32
02 – Groupement indépendant d'Oron	14
03 – PS Oron et sympathisant(e)s	14
Total	60